

## **Contribution de l'UNSAF au Ségur de la Santé - 5 juin 2020**

Madame,

En tant que Président de l'UNSAF, j'ai été convié à la séance inaugurale du Ségur de la Santé, le lundi 25 mai et invité à vous soumettre une contribution.

Comme vous le savez, l'UNSAF, Syndicat national des audioprothésistes, est l'organisme professionnel représentatif des 3 875 audioprothésistes de France. Il siège à l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie. L'UNSAF est aussi présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA), dont il est l'un des fondateurs, et membre du « *World Hearing Forum* » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Durant cette crise, nous n'étions évidemment pas en « 1<sup>ère</sup> ligne ». Cependant, conscients de notre responsabilité de professionnels de santé, nous avons tenu à nous montrer exemplaires en appelant nos membres à respecter strictement les règles du confinement et en recommandant la fermeture de nos centres dès le 15 mars. Ce faisant, nous avons, à notre niveau, pris notre part à la lutte contre le Covid-19 et, modestement, contribué à remplir l'objectif des autorités de limiter au maximum les interactions sociales des plus de 70 ans qui constituent les trois quarts de nos patients. De ce fait, notre profession détient une des clés de l'organisation et de l'efficacité de l'offre de soins dont il vous revient de dessiner les contours.

Les études scientifiques nationales et internationales des 10 dernières années montrent que le **déficit auditif est l'une des affections les plus courantes du vieillissement. Après 50 ans, une personne sur trois est concernée, après 75 ans, une sur deux. Le retentissement fonctionnel du déficit auditif sur l'état de santé d'une personne est considérable : la santé mentale, la vie sociale et la qualité de vie dans son ensemble sont impactés.**

Plus récemment une étude publiée en juillet 2017 dans le *Lancet*<sup>1</sup>, montrait que **le déficit auditif était le plus important facteur modifiable pour prévenir la démence**. En janvier 2018, c'est une étude de l'Inserm<sup>2</sup> qui confirmait l'existence d'un **risque accru de dépression**, mais aussi **de dépendance et de démence** chez les personnes rapportant des problèmes auditifs. **Ce sur-risque disparaît lorsque les sujets sont appareillés.**

Il faut ainsi tout mettre en œuvre pour que nos aînés puissent être équipés et que soit facilitée leur prise en charge. Le Premier Ministre lui-même l'avait fort bien compris en février dernier, lors de l'inauguration de l'Institut de l'Audition, rappelant que le déficit auditif « *peut survenir et s'aggraver avec l'âge, avec comme conséquences : l'isolement, la dépression et un sentiment de fragilité. C'est d'ailleurs pour cette raison, que la question de l'audition constitue un des sujets majeurs de la prévention de la perte d'autonomie* ». M. Philippe relevait également que les appareils auditifs, « *contrairement à ce qu'on croit parfois, ne relèvent pas du confort, mais d'une nécessité thérapeutique* ».

---

<sup>1</sup> Commission « *Dementia prevention, intervention, and care* », *The Lancet*, 19 juillet 2017, 62 pages : <http://www.thelancet.com/commissions/dementia2017>

<sup>2</sup> *Death, Depression, Disability, and Dementia Associated With Self-reported Hearing Problems: A 25-Year Study*, Hélène Amieva, Camille Ouvrard, Céline Meillon, Laetitia Rullier, Jean-François Dartigues, *The Journals of Gerontology*, 03.01.2018 : <https://doi.org/10.1093/gerona/glx250>

Les enjeux du système actuel de santé, sont ceux du soin et de la prévention. A ce titre, l'appareillage auditif joue un rôle majeur dans la prévention du déclin cognitif de nos aînés. Appareiller précocement c'est limiter le risque de perte d'autonomie et les conséquences attenantes, notamment en termes d'hospitalisations.

Nous comprenons bien sûr la priorité donnée dans vos travaux à l'hôpital, aux acteurs sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'aux personnels soignants dans leur ensemble. Notre système de soins a montré ces dernières semaines son immense valeur mais aussi ses grands besoins. Nous pensons néanmoins résolument que développer au mieux la prévention, c'est aussi participer à desserrer l'étau et la charge pesant sur les acteurs du soin curatif.

Aussi, nous vous soumettons **3 propositions simples, n'engageant pas de fonds publics et à fort effet de levier**. En contribuant à un meilleur taux d'équipement de nos aînés, elles retarderont significativement l'entrée en dépendance, faciliteront le maintien à domicile et allègeront la pression sur le milieu hospitalier et les EHPAD.

- ⇒ **Faciliter l'équipement des patients en leur évitant des avances de frais élevées** : mise en place d'un **tiers payant généralisé** (mesure importante également pour la CNAM), indépendant des logiques commerciales des réseaux, afin de garantir le libre accès de l'utilisateur à l'appareillage auditif.
- ⇒ **Reste à charge zéro dès juillet 2020 afin d'éviter l'attentisme** : l'**accélération du 100% santé** en audioprothèse soulagerait les usagers confrontés à un calendrier trop tardif, retardant leur prise en charge.
- ⇒ **Instauration de règles de bonnes pratiques** : développement du « *Recueil de règles de bonnes pratiques de la profession d'audioprothésiste* », projet revu et amendé par le Pr Didier Truchet en juin 2020, dont l'UNSAF se dote et qu'elle adressera prochainement au Ministère, afin de renforcer la protection de la population, souvent âgée et vulnérable, qui fréquente nos centres.

Ces propositions sont prêtes à être appliquées, et sont en cohérence avec le souhait du Premier ministre d'accélérer les prises de décision dans l'intérêt de tous.